

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Cc :
Objet : 200873264 3145-3185 rue Joseph-Dubreuil - Accès à documents - MELCC
Date : 31 juillet 2024 10:47:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[Documents_3145-3185_rue Joseph-Dubreuil_biffé.pdf](#)
[image005.png](#)
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 juillet dernier, concernant les adresses suivantes : 3145 à 3185, rue Joseph-Dubreuil, lot 1 703 728, arr. Lachine, Montréal

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour le 3185, rue Joseph-Dubreuil, arr. Lachine, Montréal.

Vous noterez que, dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Pour toute demande visant à vérifier qu'aucun solde n'est dû par une entreprise, nous vous invitons à transmettre votre demande à l'adresse suivante revenus@environnement.gouv.qc.ca.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Montréal / OK

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

 **Collaboration**

 **Expertise**

 **Rigueur**

 **Leadership**

 **Innovation**

 **Passion**

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0522401

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-05

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000-12-20

INSPECTEUR :

Jacques Lamarre

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Graphiques Caméo crafts international inc.
3185, Joseph-Dubreuil
Lachine (Québec) H8T 3H6

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non (✓)

NOM / ADRESSE



Michelle Marcotte, D.R. Montérégie

(450) 928-7607 poste 293

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Éric Huot

420-0297 poste 207

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier la gestion que la compagnie fait de ses matières dangereuses résiduelles, particulièrement les poussières de bronze.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0522401

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-05

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection fait suite à une demande de la D.R. de la Montérégie concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles (poussières de bronze) qu'effectue la compagnie qui produit cette matière.

art. 23-24

La compagnie avait pris en charge les quatre barils de bronze mais ne trouvant pas de lieu de disposition, elle retourna cette matière dangereuse résiduelle à son générateur.

Le responsable de la gestion des matières dangereuses résiduelles pour la compagnie, monsieur Éric Huot, est présentement à la recherche d'un destinataire autorisé pour cette matière qui contient entre 69% et 89% de cuivre et entre 9% et 30% de zinc.

Appel du 3 janvier 2001.

art. 23-24

M. Huot m'indique qu'il a contacté et ces derniers ne semble pas intéresser par cette matière car les poussières qui sont trop volatiles, représentent un problème pour leur système. D'autres démarches sont présentement en cours avec la compagnie pour éventuellement trouver un débouché.

art.
23-24

3. CONCLUSION

La compagnie possède quatre barils de matières dangereuses résiduelles (poussière de bronze) dont elle veut se débarrasser mais il semble ne pas y avoir de débouchés.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de suivre le dossier et de communiquer avec la compagnie, autour du 15 janvier 2001, pour connaître le lieu de disposition qu'elle aura trouvé.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Lamarre

2001/01/05

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne

01/01/05

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



NOTE AU DOSSIER

DATE : 2001/05/23

DOSSIER: CAMBO CRAFTS international

N/Référence: 7660-06-01-052 2101

OBJET: élimination de poudre de bronze.

art. 23-24

M. ERK Hoot, indique que la coe
a accepté de recevoir les bruits de poudre de bronze
ce qui ferme le dossier

signature